

# DECLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DE CARDIF LUX VIE EN MATIERE DE DURABILITE

INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN  
ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019



**CARDIF LUX VIE**  
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur  
d'un monde  
qui change

**Cardif Lux Vie, filiale de BNP Paribas Cardif et de BGL BNP Paribas, rend public les informations suivantes en respect de l'article 4 du règlement européen (UE) 2019/2088 « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) et ses normes techniques qui introduisent des nouvelles obligations de transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités.**

Les entités soumises à SFDR font une déclaration sur les politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne les principales incidences négatives en matière de durabilité, compte tenu de leur taille, de la nature et de l'étendue de leurs activités ainsi que des types de produits financiers qu'elles mettent à disposition. Ces incidences correspondent aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

## A. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Cardif Lux Vie (code identifiant entité juridique LEI : 213800192TAU713FP232) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« Principal Adverse Sustainability Impacts »).

Cette déclaration 2023 comprend les indicateurs d'incidence négative sur les exercices 2023 et 2022 couvrant une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre.

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité s'applique aux actifs du Fonds Général de Cardif Lux Vie. Pour les supports en Fonds Externes ou Fonds Internes, les informations sur les principales incidences négatives sont disponibles, le cas échéant, auprès des sociétés de gestion, émetteurs, ou des gestionnaires financiers.

Cardif Lux Vie a identifié les principales incidences négatives dans le cadre de la gestion de ses investissements, et cherche à atténuer ces incidences en poursuivant le renforcement de son approche extra-financière appliquée à sa politique d'investissement. Les principales incidences négatives sont prises en compte à deux niveaux : par l'application d'exclusions sectorielles et par un processus d'analyse et d'intégration ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Ce dispositif est complété par une politique d'engagement actionnarial.

L'objectif de cette déclaration est d'évaluer les principales incidences négatives, PAI (Principal Adverse Impacts) générées par les entreprises ou les états dans lesquels Cardif Lux Vie investit.

Les PAI sont des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation et qui nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (entreprises, états, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

## B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ET COMPARAISON HISTORIQUE

Les indicateurs ont été calculés sur les titres détenus en direct dans le Fonds Général de Cardif Lux Vie (y compris fonds propres), hors unités de compte.

- Pour le périmètre Entreprises : Actions et obligations
- Pour le périmètre Souverains : Obligations
- Pour le périmètre Immobilier : Immeubles en direct

Les ratios sont calculés sur chaque sous-périmètre concerné.

Ces titres détenus en direct représentent au 31/12/23 87% des investissements dans le Fonds Général de Cardif Lux Vie et 20% des investissements de l'entité Cardif Lux Vie (Fonds Général et unités de compte).

Sur le périmètre Souverains, 8% des émetteurs (en valeur de marché) ne sont pas couverts par le fournisseur de données (S&P Trucost Market Intelligence) et ne sont pas pris en compte dans les calculs des indicateurs d'incidence.

Suivant le règlement délégué UE 2022/1288, Cardif Lux Vie présente ici les 18 indicateurs PAI obligatoires (tableau 1) sur les questions environnementales et sociales applicables aux investissements dans des sociétés, dans des émetteurs souverains ou supranationaux et dans des actifs immobiliers, ainsi que 2 indicateurs optionnels : un indicateur lié aux questions climatiques et environnementales (tableau 2) et un indicateur lié aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'Homme ou de lutte contre la corruption (tableau 3).

### HIÉRARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

La hiérarchisation des principales incidences négatives fait l'objet d'une analyse combinant :

- La perception des grands enjeux Environnements, Sociaux et Sociétaux, et de Gouvernance ;
- La nature des investissements ;
- La disponibilité et fiabilité des données nécessaires à leur suivi.

Cardif Lux Vie prend en compte et hiérarchise les incidences négatives de la façon suivante :

Politiques ESG/ Incidences négatives	Exclusions normatives et sectorielles	Analyse et intégration ESG	Engagement actionnarial	Indicateurs
Violations sociales	X	X		- Pays sujets à des violations sociales (PAI 16)
Gaz à effet de serre	X	X	X	- Emissions Carbone (PAI 1) - Empreinte Carbone (PAI 2) - Intensité Carbone (PAI 3) - Exposition aux entreprises actives dans les énergies fossiles (PAI 4) - Part de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5)
Principes du Pacte mondial	X	X	X	- Filtre spécifique évaluant la bonne intégration des piliers du Pacte Mondial (PAI 11)
Armes controversées	X	X		- Entreprises identifiées sur le secteur des armes controversées (PAI 14)
Efficacité énergétique		X		- Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (PAI 18)

### TABLEAU 1 - INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	90 794 t CO2eq	140 368 tCO2eq		<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Objectif d'alignement des portefeuilles d'investissement avec une trajectoire en ligne avec l'Accord de Paris (membre de la Net Zero Asset Owner Alliance) - Processus ESG et Filtre de Transition Carbone - Politiques sectorielles : Production d'énergie à partir du charbon, Pétrole et Gaz. - Politique d'engagement actionnarial
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	28 232 tCO2eq	38 227 tCO2eq		
	Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	799 889 tCO2eq	1 249 974 tCO2eq		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	235 tCO2eq/ MEUR investi	291 tCO2eq/ MEUR investi	Couverture des scopes 1, 2 et 3 amont : 93,6% Couverture du scope 3 aval : 89,2%  Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Cibles définies :</b> - Cardif Lux Vie contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Lux Vie) de réduire d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024 l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct (53% de réduction a déjà été réalisée par BNP Paribas Cardif, y compris Cardif Lux Vie, entre 2017 et 2020). - Cardif Lux Vie contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO2/kWh d'ici fin 2024 sur les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct. - Poursuivre la sortie du charbon thermique avec une sortie de la chaîne de valeur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde. - Au travers de BNP Paribas Cardif, engager un dialogue avec les entreprises les plus émissives en gaz à effet de serre via l'initiative Climate Action 100+
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1 019 tCO2eq/ MEUR de chiffre d'affaires	1259 tCO2eq/ MEUR de chiffre d'affaires		

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Emis- sions de gaz à effet de serre</b>	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	5.9%	6.8%	Cette exposition est calculée selon la réglementation SFDR. Celle-ci prend en compte l'intégralité de la valeur des investissements réalisés dans des entreprises dès lors qu'une partie de leurs activités est liée au secteur des énergies fossiles. Cette exposition intègre donc des entreprises - notamment des producteurs d'électricité - ayant des activités dans les énergies fossiles et les autres énergies dont les énergies renouvelables.  Couverture : 93,6% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Objectif d'alignement des portefeuilles d'investissement avec une trajectoire en ligne avec l'Accord de Paris (Net Zero Asset Owner Alliance) - Processus ESG et Filtre de Transition Carbone - Politiques sectorielles : Production d'énergie à partir du charbon, Pétrole et Gaz. - Politique d'engagement actionnarial  <b>Cibles définies :</b> - Poursuivre la sortie du charbon thermique avec une sortie définitive de la chaîne de valeur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde. - Cardif Lux Vie contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO2/kWh d'ici fin 2024 sur les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %).	Part de la consommation : 52.2%  Part de la production : 50.5%	Part de la consommation : 58,0%  Part de la production : 45.3%	Couverture : 88% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Objectif d'alignement des portefeuilles d'investissement avec une trajectoire en ligne avec l'Accord de Paris (Net Zero Asset Owner Alliance) - Processus ESG et Filtre de Transition Carbone - Politiques sectorielles : Production d'énergie à partir du charbon, Pétrole et Gaz. - Politique d'engagement actionnarial  <b>Cibles définies :</b> - Poursuivre la sortie du charbon thermique avec une sortie définitive de la chaîne de valeur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde. - Cardif Lux Vie contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO2/kWh d'ici fin 2024 sur les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct. - Investir au moins 80 millions d'euros en moyenne par an entre 2020 et 2025 dans des investissements à thématique environnementale incluant les énergies renouvelables.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique.	Secteur NACE A: 0,00 Secteur NACE B: 0,00 Secteur NACE C: 0,25 Secteur NACE D: 8,00 Secteur NACE E: 2,83 Secteur NACE F: 5,11 Secteur NACE G: 0,25 Secteur NACE H: 0,11 Secteur NACE L: 0,34  Unité : GWh/MEUR de chiffre d'affaires	Secteur NACE A: 0,00 Secteur NACE B: 0,00 Secteur NACE C: 0,29 Secteur NACE D: 1,75 Secteur NACE E: 3,14 Secteur NACE F: 0,47 Secteur NACE G: 0,17 Secteur NACE H: 0,12 Secteur NACE L: 0,15  Unité : GWh/MEUR de chiffre d'affaires		<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Objectif d'alignement des portefeuilles d'investissement avec une trajectoire en ligne avec l'Accord de Paris (membre de la Net Zero Asset Owner Alliance) - Processus ESG et Filtre de Transition Carbone - Politiques sectorielles : Production d'énergie à partir du charbon, Pétrole et Gaz. - Politique d'engagement actionnarial  <b>Cibles définies :</b> - Poursuivre la sortie du charbon thermique avec une sortie définitive de la chaîne de valeur du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde. - Cardif Lux Vie contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO2/kWh d'ici fin 2024 sur les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct. - Investir au moins 80 millions d'euros en moyenne par an entre 2020 et 2025 à des investissements à thématique environnementale incluant les énergies renouvelables. - Au travers de BNP Paribas Cardif, engager un dialogue avec les entreprises les plus émissives en gaz à effet de serre via l'initiative Climate Action 100+

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Bio-diversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %).	98%	75,9%	<p>Seules les entreprises qui appartiennent à des secteurs à fort impact climatique ont été analysées (21,8% de la poche actions et obligations d'entreprise) par S&amp;P Trucost Market Intelligence qui considère que les autres secteurs n'ont pas un impact matériel sur la biodiversité, ce qui limite la portée de l'analyse.</p> <p>Par ailleurs, S&amp;P Trucost Market Intelligence considère que les entreprises qui ont au moins un de leurs actifs dans une zone sensible sur le plan de la biodiversité ont systématiquement un impact négatif sur la biodiversité.</p> <p>Ces choix méthodologiques conduisent à une valeur élevée de ce PAI.</p> <p>Le taux de couverture sur cet indicateur étant particulièrement faible, le résultat est à interpréter avec précaution.</p> <p>Couverture : 21,8% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost Market Intelligence.</p>	<p><b>Mesures prises, mesures prévues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus ESG</li> <li>- Politiques sectorielles : Production d'énergie à partir du charbon-, Pétrole et Gaz, Industrie minière, Agriculture, Huile de palme, Pâte à Papier</li> <li>- Mesure de l'empreinte biodiversité des portefeuilles</li> </ul> <p><b>Cible définie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.</li> </ul>
<b>Eau</b>	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,04 t/M EUR investi	0,05 t/M EUR investi	<p>Le taux de couverture sur cet indicateur étant particulièrement faible, le résultat est à interpréter avec précaution</p> <p>Couverture : 22,4% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost Market Intelligence</p>	<p><b>Mesures prises, mesures prévues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus ESG</li> <li>- Politiques sectorielles : Agriculture, Pâte à Papier, Industrie minière</li> </ul> <p><b>Cible définie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.</li> </ul>
<b>Déchets</b>	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée.	0,66 t/M EUR investi	0,63 t/M EUR investi	<p>Le taux de couverture sur cet indicateur étant relativement faible, le résultat est à interpréter avec précaution</p> <p>Couverture : 47,9% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost Market Intelligence</p>	<p><b>Mesures prises, mesures prévues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus ESG</li> <li>- Politiques sectorielles : Nucléaire, Industrie Minière</li> </ul> <p><b>Cible définie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.</li> </ul>

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissements dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2,2%	3,7%	<p>Couverture : 76,7% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost Market Intelligence</p>	<p><b>Mesures prises, mesures prévues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus ESG et filtre d'exclusion lié au non-respect des principes du Pacte Mondial</li> <li>- Politique d'engagement actionnarial</li> </ul> <p><b>Cible définie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.</li> </ul>

**Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>Les questions sociales et de personnel</b>	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,09%	0,0%	Couverture : 59% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesure prise, mesure prévue :</b> - Processus ESG et filtre d'exclusion lié au non-respect des principes du Global Compact  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	16,7%	16,8%	Couverture : 91% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesure prise, mesure prévue :</b> - Processus ESG  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,4%	39,7%	Couverture : 89,3% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Processus ESG - Politique d'engagement actionnarial  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	0,8%	Couverture : 93,6% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Processus ESG - Politique sectorielle : Défense et Sécurité  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Environnement</b>	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	399 tCO2eq/M EUR de PIB	427 tCO2eq/M EUR de PIB	Couverture : 100% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesure prise, mesure prévue :</b> - Processus ESG  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.
	<b>Social</b>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0	Couverture : 100% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)			0,0%	0,0%	Couverture : 100% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Processus ESG - Politique embargo et sanctions financières  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Combustibles fossiles</b>	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0,0%	0,0%	L'entité n'investit pas dans ce type d'actifs	L'entité n'investit pas dans ce type d'actifs
<b>Efficacité énergétique</b>	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	100,0%	100,0%	Cette exposition représente la part des actifs immobiliers en gestion directe dont les DPE sont classés D, E, F, G ou sont manquants.  Couverture : 100% des actifs en gestion directe Fournisseur de données : données internes	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Établissement d'audits énergétiques et plans d'actions afin d'améliorer la performance énergétique des immeubles - Lors des travaux de rénovation lourde, recherche d'amélioration de la performance environnementale et des étiquettes DPE  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.

**TABLEAU 2 - INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Emissions de gaz à effet de serre</b>	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	45,7%	41,1%	Couverture : 74,9% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesure prise, mesure prévue :</b> - Politique d'engagement actionnarial  <b>Cible définie :</b> - Au travers de BNP Paribas Cardif, engager un dialogue avec les entreprises les plus émissives en gaz à effet de serre via l'initiative Climate Action 100+

**TABLEAU 3 - INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Note explicative pour 2023	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	89,0	88,0	Cet indicateur est mesuré à partir d'un score allant de 0 à 100 (100 représente une excellente performance en matière de droits de l'Homme)  Couverture : 100% Fournisseur de données : S&P Trucost Market Intelligence	<b>Mesures prises, mesures prévues :</b> - Processus ESG - Politique embargo et sanctions financières  <b>Cible définie :</b> - Pas de cible définie sur cet indicateur à ce jour.

**COMPARAISON HISTORIQUE, MÉTHODOLOGIES DE CALCUL ET MARGES D'ERREUR**

Cette déclaration présente les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) sur les exercices 2022 et 2023. Elle permet les constats suivants :

**Au niveau des entreprises :**

- Les PAI liés aux émissions de gaz à effet de serre (PAI 1, 2 et 3), scopes 1, 2 et 3, se sont considérablement améliorés.
- Le PAI 4, lié à l'évaluation de l'exposition du portefeuille actions et obligations d'entreprise aux combustibles fossiles, s'est globalement amélioré.
- Le PAI 5 (part de consommation et de production d'énergie non renouvelable) est impacté par la baisse des encours sur le portefeuille actions et obligations d'entreprise.
- Les PAI liés à la biodiversité (PAI 7), à la pollution de l'eau (PAI 8) et à la production de déchets (PAI 9) affichent un taux de couverture faible sur les deux exercices car la disponibilité des données liées à ces enjeux est encore limitée.
- En ce qui concerne les PAI sociaux, le PAI 10 est en nette amélioration et les PAI 11, 12 et 13 sont restés stables dans les résultats. Cardif Lux Vie n'est pas exposé au PAI 14 sur les armes controversées.

#### Au niveau des souverains :

- Le PAI 15 s'est légèrement amélioré et le PAI 20 est resté stable. Cardif Lux Vie n'est pas exposé au PAI 16 sur les pays connaissant des violations de normes sociales.

#### Au niveau des investissements immobilier :

- Cardif Lux Vie n'investit pas dans les actifs immobiliers liés aux combustibles fossiles (PAI 17).
- Le PAI 18 est resté stable.

**L'interprétation de l'évolution des PAI sur les 2 exercices doit être réalisée avec précaution** : plusieurs limites ont été identifiées et détaillées ci-après, qui peuvent avoir un impact significatif sur la valeur des indicateurs calculés, et peuvent altérer leur comparabilité d'une année sur l'autre.

- Pour deux indicateurs les méthodologies utilisées ont évolué :
  - **Le PAI 6 du tableau 1** (Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique) a été calculé sur l'exercice de 2022 à partir de données mixtes S&P Trucost Market Intelligence, et BNP Paribas Cardif, alors que pour l'exercice 2023, l'indicateur est directement calculé par S&P Trucost Market Intelligence.
  - **Le PAI 4 du tableau 2** (Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiative pour réduire leurs émissions de carbone) est un indicateur calculé par S&P Trucost Market Intelligence.
- Plus globalement, les indicateurs s'appuient sur des **données financières** (« EVIC<sup>1</sup> », Chiffres d'affaires, PIB) et extra-financières dont la disponibilité, la qualité ou la volatilité sont variables.
- S'agissant des données **extra-financières** :
  - La variabilité de la **qualité des données s'explique par les facteurs suivants** : Certaines données reportées par les entreprises ne sont pas encore standardisées et sont hétérogènes. D'autres non reportées par les entreprises sont estimées par les fournisseurs de données avec des modèles qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre.
  - Le **taux de couverture** n'est pas encore stabilisé et varie d'un exercice à l'autre. Ainsi, les données de certains PAI ne sont pas disponibles car elles ne sont pas encore reportées par les entreprises ou modélisées. Les indicateurs dont le taux de couverture est faible, sont à interpréter avec précaution car non représentatifs de l'ensemble du portefeuille.

Un travail d'analyse de cohérence a été réalisé pour la production des indicateurs avec le fournisseur de données afin de comprendre au mieux leur variation entre deux exercices. Ces productions, les méthodologies sous-jacentes, ainsi que leur qualité devraient s'améliorer progressivement dans les années à venir.

### C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Cardif Lux Vie prend en compte les incidences négatives en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement, en cohérence avec sa politique de gestion des risques. La politique d'investissement est déclinée par classes d'actifs. Pour chacune d'elles, des approches et méthodologies distinctes sont déclinées afin d'intégrer les spécificités des différentes classes d'actifs. Pour analyser les investissements sous l'angle extra-financier, Cardif Lux Vie collecte des données ESG, pour chaque classe d'actifs, auprès de fournisseurs externes.

Le processus d'investissement, qui inclut des critères extra-financiers, et la prise en compte des principales incidences négatives, est décrit dans la politique d'investissement. Elle est soumise au moins une fois par an au Conseil d'Administration de Cardif Lux Vie. La politique d'investissement est présentée pendant le comité ALM Investissements et le Conseil d'Administration sur une base annuelle par le responsable de la Gestion d'Actifs.

Cardif Lux Vie prend en compte les principales incidences négatives grâce à :

- L'application d'exclusions sectorielles définies au niveau du Groupe BNP Paribas ;
- Des engagements sectoriels spécifiques (tabac, charbon thermique, production d'électricité) ;
- Un processus d'analyse et d'intégration ESG ;
- Des engagements de réduction d'empreinte carbone de ses portefeuilles ;
- Sa politique d'engagement actionnarial.

Cardif Lux Vie renforce régulièrement son approche extra-financière en fonction des nouvelles thématiques à prendre en compte, des informations disponibles en provenance des fournisseurs de données.

1- EVIC : "Entreprise Value Including Cash", défini dans le glossaire.

## C1. POLITIQUES SECTORIELLES DÉFINIES AU NIVEAU DE BNP PARIBAS

Cardif Lux Vie applique les listes de restrictions issues des politiques sectorielles<sup>1</sup> du Groupe BNP Paribas. Ces politiques encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux en permettant d'identifier des entreprises ou des émetteurs à exclure de l'univers d'investissement. Elles sont régulièrement étendues ou révisées, et reflètent une prise de position engagée dans ces secteurs.

### Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas encadrant les exclusions appliquées par BNP Paribas Cardif et par Cardif Lux Vie

<b>DÉFENSE</b>	Publiée en 2010 et mise à jour en 2017, la politique défense de BNP Paribas prévoit des critères d'exclusion stricts, notamment en ce qui concerne les armes régies par les conventions internationales majeures, telles que les mines antipersonnel ou encore les armes à sous-munitions. Elle prévoit aussi des dispositifs spécifiques de protection des droits humains, en excluant de financer des exportations d'armes à destination de pays au sein desquels les Nations Unies ont constaté de graves violations des droits des enfants lors de conflits armés.
<b>HUILE DE PALME</b>	Depuis 2017, la politique huile de palme intègre une évaluation des nouvelles plantations d'huile de palme selon l'approche HCS (High Carbon Stock ou Haut Stock de Carbone) visant à protéger les forêts disposant d'un stock de carbone élevé, en faisant ainsi une des politiques les plus avancées dans le secteur financier.
<b>PÂTE À PAPIER</b>	Source de revenus importante pour des milliers de personnes, la production de pâte à papier peut également avoir des impacts environnementaux, en particulier en matière de déforestation. La politique pâte à papier de BNP Paribas s'appuie notamment sur les normes FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification Schemes) pour assurer une gestion durable des forêts.
<b>ENERGIE NUCLÉAIRE</b>	Selon l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, le nucléaire a permis d'assurer 10 % de la production d'électricité mondiale en 2020. De plus, tous les scénarios « net zéro » du GIEC intègrent une part d'électricité d'origine nucléaire. Avec sa politique, BNP Paribas souhaite s'assurer que les projets qu'elle contribue à financer sont conformes aux principes mondiaux de contrôle et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux pour le secteur de l'énergie nucléaire.
<b>PRODUCTION D'ÉNERGIE À PARTIR DU CHARBON</b>	Publiée pour la première fois en 2011, cette politique sectorielle a fait l'objet de mises à jour régulières au cours des années pour intégrer des critères plus contraignants. Dernier engagement en date, en mai 2020, avec l'annonce d'une sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
<b>AGRICULTURE</b>	En février 2021, BNP Paribas a intégré de nouveaux critères dans sa politique agriculture, pour lutter contre la déforestation en Amazonie et au Cerrado. BNP Paribas s'engage ainsi à inciter ses clients produisant ou achetant du bœuf ou du soja issus de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil à avoir une stratégie «zéro déforestation» à l'horizon 2025 et à démontrer de manière transparente leurs progrès.
<b>INDUSTRIE MINIÈRE</b>	Le secteur minier est une source de PIB pour de nombreux pays et sert également à la production d'éléments de base pour la plupart des secteurs de l'économie. De nombreux minerais sont notamment clé pour la transition énergétique, en ayant par exemple une place prépondérante dans la production des véhicules électriques ou encore des énergies éolienne et solaire. La politique de financement et d'investissement encadre les activités de BNP Paribas dans l'industrie minière, y compris dans le cadre de la stratégie du Groupe de sortir de la chaîne de valeur du charbon thermique.
<b>PÉTROLE ET GAZ</b>	Dans le cadre de sa politique, BNP Paribas n'accorde aucun financement dédié à des projets pétroliers depuis 2016. Le Groupe a également cessé ses relations commerciales avec les spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (gaz de pétrole de schiste, pétrole issu des sables bitumineux) et n'accorde plus de financement dédié à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gazier, quelles qu'en soient les modalités. De plus, BNP Paribas a renforcé ses restrictions de financement dans les écosystèmes particulièrement sensibles que sont l'Amazonie et l'Arctique. En mai 2022, BNP Paribas a d'ailleurs étendu sa définition de l'Arctique en adoptant celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique). Cette politique a été révisée en mai 2023.

## C2. DES ENGAGEMENTS SECTORIELS SPÉCIFIQUES (TABAC, CHARBON THERMIQUE)

Cardif Lux Vie, par l'entremise de BNP Paribas Cardif, a pris des engagements concernant des secteurs d'activité particulièrement nocifs en matière de santé publique et d'environnement, afin d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives.

**Exclusions sur le secteur du tabac :** depuis 2017, Cardif Lux Vie applique une politique d'investissement « sans tabac » au sein de ses portefeuilles.

Cardif Lux Vie, par l'entremise de BNPP Cardif est également signataire du Tobacco Free Finance Pledge depuis 2018. BNP Paribas Cardif exclut les entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac.

1- <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>.

**Exclusions liées au charbon thermique :** en 2020, Cardif Lux Vie a publié un calendrier de sortie du charbon thermique. Celui-ci prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

### C3. UN PROCESSUS D'ANALYSE ET D'INTÉGRATION ESG

Pour ses investissements, Cardif Lux Vie examine les enjeux Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G). Cette analyse peut être quantitative et/ou qualitative. Cardif Lux Vie collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement. L'univers d'investissement est ainsi réduit et compatible avec son approche d'investisseur responsable.

Ce processus d'analyse et d'intégration ESG s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en fonction des réglementations, des pratiques de place et de la disponibilité des données (capacité des fournisseurs de données à les collecter et analyser).

Les spécificités de l'analyse et de l'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs sont brièvement résumées ici.

#### Investissements dans les valeurs souveraines et supranationales

Ils sont soumis à un dispositif de sécurité financière (politique pays) défini au niveau du Groupe BNP Paribas. Les Etats sont ensuite analysés au regard de leur performance ESG<sup>1</sup> (par exemple le mix énergétique, les politiques sociales menées, le respect des droits humains et du travail) et peuvent se trouver exclus du périmètre d'investissement.

Ce filtre ESG s'applique sur les titres émis par les pays (obligations d'Etat) et les titres des entreprises présentes dans ces pays (actions et obligations d'entreprise).

#### Investissements dans des entreprises

Pour les investissements dans les entreprises (actions et obligations), l'analyse ESG comporte trois étapes principales : l'application des exclusions et traitement des secteurs sensibles, l'analyse et intégration ESG, et l'application d'un filtre de transition carbone.

#### Investissements immobiliers

Il s'agit d'investissements en direct (immeubles, maisons de retraite) et indirect (au travers de participations dans des fonds de sociétés civiles immobilières).

### C4. DES ENGAGEMENTS DE RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE DE SES PORTEFEUILLES

Dans le cadre de son adhésion à la « Net Zero Asset Owner Alliance » (NZAOA), BNP Paribas Cardif a pris des engagements pour la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles (y compris le Fonds Général de Cardif Lux Vie) et défini des objectifs de décarbonation sur les secteurs les plus émissifs en gaz à effet de serre :

- Réduire d'au moins 23% l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct entre fin 2020 et fin 2024. A fin 2023, l'objectif a été atteint avec 51% de réduction de l'empreinte ;
- Sortir définitivement du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 dans le reste du monde ; BNP Paribas Cardif poursuit sa sortie du charbon thermique selon les échéances de son calendrier.
- Pour 2023, BNP Paribas Cardif et Cardif Lux Vie sont alignés avec leur calendrier de sortie du charbon thermique.
- Atteindre une intensité carbone inférieure à 125 g de CO<sub>2</sub>/kWh d'ici fin 2024 sur les producteurs d'électricité des portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct. Cet objectif est aligné avec le scénario Net Zero Emissions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) sur la production d'électricité. A fin 2023, l'objectif est atteint avec une intensité carbone de 121g de CO<sub>2</sub>/kWh.

## D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'engagement actionnarial vient compléter les actions précédentes pour la prise en compte des incidences négatives. Conformément aux dispositions de la directive européenne sur le droit des actionnaires, la politique d'engagement actionnarial de Cardif Lux Vie et le compte-rendu annuel de sa mise en œuvre sont disponibles sur le site internet de Cardif Lux Vie (<https://cardifluxvie.com/notre-responsabilite>).

1- Notation ESG fournie par Moody's ESG <https://esg.moody's.io/solutions..>

La stratégie d’engagement concerne les actions d’entreprises détenues en direct par Cardif Lux Vie, qui représentent 3.5% de son Fonds Général à fin 2023.

En qualité d’investisseur institutionnel, Cardif Lux Vie poursuit une stratégie d’investissement à long terme. Afin d’atteindre les performances souhaitées, la stratégie d’investissement prend en compte les critères financiers et extra-financiers qui sont étroitement liés.

Tout au long de la durée de détention des actifs, Cardif Lux Vie vote aux assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire et engage un dialogue avec certains émetteurs sur des sujets spécifiques.

La bonne gouvernance d’entreprise (la qualité de ses dirigeants, l’indépendance des instances de contrôle, la protection de ses actionnaires, l’alignement des intérêts des différentes parties prenantes) est un critère clé pour les investissements de Cardif Lux Vie. L’exercice des droits de vote aux assemblées générales permet à l’investisseur de s’exprimer sur la gouvernance mise en œuvre. Les principaux types de résolutions soumises à un vote peuvent être regroupés en cinq thèmes, dont la plupart ont un lien avéré avec l’ESG :

- Approbation des comptes et de la gestion d’entreprise ;
- Nomination des administrateurs ;
- Politiques de rémunération ;
- Opérations financières et droits des actionnaires ;
- Autres résolutions (ex. conventions réglementées, propositions des actionnaires).

En complément du levier actionnarial, Cardif Lux Vie dialogue avec les sociétés de gestion.

Avant chaque investissement, Cardif Lux Vie analyse la politique d’engagement actionnarial afin de mesurer l’intégration des critères ESG au niveau du fonds. On demande par exemple si le fonds applique des exclusions sur plusieurs secteurs sensibles identifiés.

## E. RÉFÉRENCE AUX NORMES INTERNATIONALES

Cardif Lux Vie intègre dans son processus extra-financier des enjeux sociaux, tels que la mesure des politiques menées par les Etats à l’égard de la pauvreté, de l’accès à l’emploi, de l’accès à l’électricité ainsi que la ratification par ces Etats de traités sur les droits du travail et les droits des enfants.

Au travers de BNP Paribas Cardif qui est membre des initiatives et instances internationales ci-dessous, Cardif Lux Vie s’appuie sur de grands principes et traités internationaux afin de sélectionner qualitativement ses investissements, contribuant à prendre en compte les principales incidences négatives dans ses décisions d’investissements.

Normes internationales	Date	Description	Principales incidences négatives		
			Tableau 1	Tableau 2	Tableau 3
Net-Zero Asset Owner Alliance <sup>1</sup>	2021	Alignement des portefeuilles d’investissement sur une trajectoire de neutralité carbone d’ici 2050.	PAI n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 15, 17, 18	PAI n° 4	
Initiative Climate Action 100+ <sup>2</sup>	2021	Engagement collectif auprès des plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre.	PAI n° 1, 2, 3, 4, 5, 6	PAI n° 4	
CDP (ex-Carbon Disclosure Pledge <sup>3</sup> )	2019	Base de données environnementales sur les entreprises (émissions de gaz à effet de serre, gestion de l’eau et impact sur les forêts).	PAI n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 17	PAI n° 4	

1- <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

2- <https://www.climateaction100.org/>

3- <https://www.cdp.net/en>

Normes internationales	Date	Description	Principales incidences négatives		
			Tableau 1	Tableau 2	Tableau 3
Tobacco-Free Finance Pledge <sup>1</sup>	2018	Initiative venant en appui de l'OMS pour adresser le sujet du tabac au sein du secteur financier.	La nature de cette initiative internationale ne permet pas son rattachement à un PAI spécifique.		
Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) <sup>2</sup>	2017	Promotion du développement durable et l'innovation dans le secteur immobilier français.	PAI n° 17, 18		
Principles for Responsible Investment <sup>3</sup>	2016	Initiative des Nations Unies pour promouvoir l'intégration des critères ESG dans le secteur financier.	La nature de cette initiative internationale ne permet pas son rattachement à des PAI spécifiques (vision holistique des incidences négatives).		
Plan Bâtiment Durable <sup>4</sup>	2013	Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, initiée par le Plan Bâtiment Durable.	PAI n° 17, 18		

Par ailleurs, BNP Paribas Cardif respecte le Code de conduite interne<sup>5</sup> encadrant ses activités. Ce code précise que le Cardif Lux Vie respecte les normes les plus rigoureuses de conduite et d'éthique, en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de protection de l'environnement.

1- <https://www.unepfi.org/insurance/insurance/projects/the-tobacco-free-finance-pledge/>

2- <https://o-immobilierdurable.fr/>

3- <https://www.unpri.org/>

4- <https://www.planbatimentdurable.fr/>

5- [https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131\\_bnpp\\_compliance\\_codeofconduct\\_2022\\_fr.pdf](https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/220131_bnpp_compliance_codeofconduct_2022_fr.pdf)

## ANNEXE : MÉTHODOLOGIE PAI SFDR

### MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI SFDR)

#### Méthodologie de calcul

Les indicateurs publiés sont calculés à partir de la moyenne du calcul de ces incidences négatives sur les 4 trimestres de la période analysée, soit l'année 2023. Les calculs ont été réalisés à chaque fin de trimestre puis moyennés pour publication.

Données financières

Pour le calcul des indicateurs d'incidence négatives, des données financières sont utilisées :

- Le chiffre d'affaires des entreprises : Cette donnée est annuelle et exprimée en millions d'euros ;
- La valeur de l'entreprise (ou Enterprise Value Including Cash - EVIC) : Cette donnée est trimestrielle et exprimée en millions d'euros ;
- Le Produit Intérieur Brut des pays : Cette donnée est annuelle, provient de différentes sources (Banque Mondiale, FMI, etc..) et exprimée en millions d'euros.

#### Indicateurs d'incidences négatives

18 PAI du tableau 1, et 2 PAI des tableaux 2 et 3.

#### PAI 1 - Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Ces indicateurs fournissent les émissions scope 1, 2 et 3 pour toutes les entreprises du portefeuille. Ils sont calculés à partir de la valeur des entreprises (EVIC). Pour les scopes 1, 2 et 3 aval, S&P Trucost Market Intelligence sélectionne la donnée la plus pertinente en fonction des différentes sources utilisées (données publiées par l'émetteur, ou par le CDP ou une valeur estimée suivant une modélisation). Pour le scope 3 amont, S&P Trucost Market Intelligence s'appuie uniquement sur des données estimées.

Ces indicateurs sont calculés comme suit :

$$\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

#### PAI 2 - Empreinte carbone

L'empreinte carbone est calculée à partir des émissions carbonées des entreprises, de la valeur des entreprises (EVIC), pondérée par les encours du portefeuille sur la poche considérée. Elle est exprimée en tCO2 équivalent par millions d'euros investis.

$$\frac{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

#### PAI 3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

L'intensité carbone est calculée à partir des émissions carbonées de l'entreprise, rapportées à son chiffre d'affaires. Les entreprises du portefeuille (actions et obligations) sont ensuite agrégées en fonction du poids de chacune d'elles dans le portefeuille analysé. Elle est exprimée en tCO2 équivalent par millions d'euros de chiffre d'affaires.

$$\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i}{\text{chiffre d'affaires (MioEUR) de la société}_i} \right)$$

**PAI 4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**

Le calcul l'exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles prend en compte les valeurs des investissements réalisés dans des entreprises dès lors qu'une partie de leurs activités est liée au secteur des énergies fossiles. Cette exposition intègre donc des entreprises (notamment des producteurs d'électricité) ayant des activités dans les énergies fossiles et des activités dans les autres sources d'énergies (dont les énergies renouvelables). Pour cet indicateur S&P Trucost Market Intelligence s'appuie seulement sur des données reportées par les entreprises. Les activités associées au secteur des combustibles fossiles par S&P Trucost Market Intelligence sont les suivantes :

- Charbon bitumineux et extraction de lignite à ciel ouvert
- Mines souterraines de charbon bitumineux
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction des sables bitumineux
- Extraction liquide de gaz naturel
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Transport par pipeline
- Raffineries de pétrole
- Distribution de gaz naturel
- Production d'électricité au charbon
- Production d'électricité au gaz naturel
- Production d'énergie pétrolière
- Stations-service

**PAI 5.1 – Part de consommation d'énergie non renouvelable**

Cet indicateur permet d'évaluer la consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables des entreprises en portefeuille. S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur des données reportées et sur des estimations (en l'absence de donnée reportée) en utilisant la valeur d'intensité de consommation d'énergie du secteur économique et la zone géographique de l'entreprise. S&P Trucost Market Intelligence inclut dans la définition d'énergie renouvelable :

- Production d'énergie éolienne
- Production d'énergie solaire
- Production d'énergie houlomotrice et marémotrice
- Production d'énergie géothermique
- Production d'énergie hydroélectrique
- Production d'énergie à partir de la biomasse

**PAI 5.2 – Part de production d'énergie non renouvelable**

Cet indicateur permet d'évaluer la part de production d'énergie à partir de sources non renouvelables des entreprises en portefeuille. S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur la part d'énergie non renouvelable dans la production d'énergie reportées par les entreprises, et agrège ces résultats au niveau du portefeuille.

**PAI 6 – Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique**

Cet indicateur permet d'évaluer l'intensité énergétique liée aux activités d'une entreprise. Il est calculé en divisant la consommation énergétique en Giga Wattheures (reportée par les entreprises) par le chiffre d'affaires de l'entreprise en millions d'euros. Cette intensité est calculée pour les entreprises dont le code NACE est lié à un des secteurs à fort impact sur le climat (secteurs NACE utilisés : A, B, C, D, E, F, G, H & L).

**PAI 7 – Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**

Cet indicateur permet d'évaluer la part des activités des entreprises en portefeuille ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

Pour cet indicateur, S&P Trucost Market Intelligence analyse les entreprises qui appartiennent à des secteurs à fort impact climatique (secteurs NACE1 utilisés : A, B, C, D, E, F, G, H & L). Parmi ces entreprises, celles qui ont au moins un de leurs actifs (immobilier) identifié dans une zone définie comme sensible pour la biodiversité selon S&P Trucost Market Intelligence, sont considérées comme ayant un impact négatif sur la biodiversité.

**PAI 8 – Rejets dans l'eau**

Cet indicateur permet d'évaluer les tonnes de déchets rejetés dans l'eau par les entreprises en portefeuille par million d'euros investi.

S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur les tonnes d'émissions (directes) dans l'eau et sur les catégories de déchets suivants :

- Nutriments et polluants organiques : Émissions d'effluents organiques tels que les rejets d'eaux usées et les rejets des secteurs industriels ;
- Émissions acides : Émissions d'acides organiques et inorganiques dans l'eau ;
- Émissions de métaux : Émissions dans l'eau de métaux tels que le mercure, le cadmium, l'arsenic, le chrome, le cuivre, le zinc et le plomb ;
- Pesticides et engrais.

Pour cet indicateur, S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur des données reportées et sur des estimations (en l'absence de donnée reportée).

**PAI 9 – Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**

Cet indicateur évalue les tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les entreprises en portefeuille par million d'euros investis.

S&P Trucost Market Intelligence recense 4 catégories de déchets : déchets nucléaires, déchets recyclés, déchets incinérés et déchets mis en décharge.

Pour cet indicateur, S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur des données reportées et sur des estimations (en l'absence de donnée reportée).

**PAI 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**

Cet indicateur évalue la part des entreprises du portefeuille qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur le fournisseur de données RepRisk pour évaluer si les entreprises sont impliquées ou non dans une controverse. Ces controverses peuvent être liées aux activités de l'entreprise ou à leur chaîne d'approvisionnement au cours des deux dernières années.

**PAI 11 – Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Pour cet indicateur BNPP Cardif utilise les données de S&P Trucost Market Intelligence. La méthodologie s'appuie sur le nombre de politiques liées aux 4 piliers du Pacte Mondial :

- Droit de l'homme
- Normes internationales du travail
- Environnement
- Lutte contre la corruption

La méthodologie de S&P Trucost Market Intelligence permet d'identifier les entreprises n'ayant aucune politique sur au moins un de quatre piliers ci-dessus.

**PAI 12 – Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé**

Cet indicateur permet d'évaluer l'écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes dans les entreprises en portefeuille.

S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur des données récoltées par un questionnaire envoyé aux entreprises. Ce questionnaire permet de recueillir les salaires par sexe et par niveau dans l'entreprise (executive, management, non-management). En cas de données manquantes, S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur des estimations en utilisant la valeur moyenne d'écart du secteur économique combinée avec la zone géographique de l'entreprise.

**PAI 13 – Mixité au sein des organes de gouvernance**

Cet indicateur présente un ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises du portefeuille. Il est exprimé en pourcentage du nombre de femmes par rapport au nombre total de membres dans les organes de gouvernance.

**PAI 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)**

Cet indicateur permet de calculer la part d'investissement dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.

S&P Trucost Market Intelligence calcule cet indicateur de manière binaire en fonction de l'implication ou non de l'entreprise dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

**PAI 15 – Intensité de Gaz à effet de serre**

L'intensité de gaz à effet de serre moyenne du portefeuille souverain est la somme des intensités carbone des investissements (obligations souveraines) réalisés dans les pays, pondérées par leurs poids dans le portefeuille analysé. L'intensité carbone d'un pays est calculée à partir de ses émissions carbone (émissions territoriales et émissions importées), rapportées à son PIB en millions d'euros.

$$\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}} \times \frac{\text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 du pays}_i}{\text{produit intérieur brut}_i \text{ (MioEUR)}} \right)$$

**PAI 16 – Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**

Cet indicateur permet de calculer les pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux et des principes des Nations Unies.

S&P Trucost Market Intelligence identifie les pays sanctionnés par l'Union Européenne ou l'ONU en raison de violations sociales commises. Par ailleurs, le fournisseur de données considère seulement les sanctions qui sont justifiées par des violations systématiques des droits de l'homme par le parti au pouvoir.

**PAI 17 – Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers**

Cardif Assurance Vie n'investit pas dans ce type d'actifs.

**PAI 18 – Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique**

Cette exposition représente la part des actifs immobiliers en gestion direct dont les DPE sont classés D, E, F ou G ou sont manquants. Ce calcul est réalisé en interne par BNP Paribas Cardif.

**PAI 4 Tableau 2 (optionnel climat) – Investissement dans des entreprises sans initiative de réduction de leurs émissions de carbone**

Cet indicateur indique la part des entreprises du portefeuille qui ne sont pas alignées avec une limitation du réchauffement climatique en dessous de 2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels fixée dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'approche adoptée par S&P Trucost Market Intelligence est une évaluation de la trajectoire de transition, qui examine la pertinence des réductions d'émissions au fil du temps nécessaires pour atteindre un budget carbone permettant de limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C ou de 2 °C.

**PAI 20 Tableau 3 (optionnel social) – Score moyen en matière de droits de l'homme**

Cet indicateur fournit le score moyen des pays investis dans le portefeuille en fonction du degré de protection et de respect des droits de l'homme.

S&P Trucost Market Intelligence s'appuie sur un score variant entre 0 et 100 fourni par le think tank américain Fund for Peace (en particulier l'indicateur P3 – Human Rights and Rule of Law du Fragile State Index).



**CARDIF LUX VIE**  
**GROUPE BNP PARIBAS**

L'assureur  
d'un monde  
qui change